GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 mai 2020

Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'Etat chargé des Transports et Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères confirment que les autocaristes de tourisme sont éligibles aux mesures de soutien public présentées le 14 mai dernier dans le cadre du Plan Tourisme

Hier, les organisations professionnelles d'employeurs représentatives du secteur du transport routier de voyageurs, la FNTV et l'OTRE, ont été reçues au secrétariat d'Etat chargé des transports. Lors de cet entretien, les professionnels ont reçu la confirmation de l'éligibilité des autocaristes de tourisme aux mesures de soutien public en faveur de ce secteur. Ces entreprises, représentées au sein du comité de filière tourisme, bénéficieront ainsi notamment du maintien de l'activité partielle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui jusqu'à la fin du mois de septembre 2020

Les autocaristes de tourisme ont été touchés de plein fouet par la crise sanitaire que subit notre pays. Les mesures sanitaires prises pour limiter la diffusion du virus, qu'il s'agisse de la fermeture des sites touristiques ou de l'interdiction des manifestations culturelles, sportives ou évènementielles ont eu un impact direct sur le secteur du transport de voyageurs, qui constitue un maillon essentiel de la filière tourisme.

Dans ce contexte, les mesures spécifiques de soutien au secteur touristique annoncées par le Gouvernement seront applicables aux entreprises de transport public routier collectif qui exercent dans le secteur touristique.

Il en va ainsi des exonérations de cotisations sociales pour les TPE et PME de mars à juin, auquel s'ajoutera un crédit de cotisation égal à 20 % des salaires versés sur cette période. Ils conserveront le maintien de l'activité partielle dans les mêmes conditions que celles mises en place pendant le confinement, et cela jusqu'à la fin du mois de septembre 2020 ; au-delà, l'activité partielle leur restera ouverte dans des conditions qui seront revues le cas échéant. En outre, l'aide prévue dans le cadre du fonds de solidarité sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2020. Son accès sera élargi à des entreprises de plus grande taille, celles qui ont jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'aide à laquelle il pourra donner droit sera augmentée jusqu'à 10 000 €. Enfin, le secteur bancaire sera particulièrement attentif dans ce contexte à assurer l'accompagnement de ces entreprises aussi bien dans leurs demandes de prêt que de report de crédits.

Pour nombre d'entreprises, le respect de l'exigence de capacité financière, condition nécessaire à l'exercice de la profession de transporteur peut être compromis du fait de la crise. Des instructions en vue de traiter avec discernement les situations rencontrées ont été transmises aux services régionaux du ministère. En outre, une récente modification de la réglementation européenne permet aux entreprises ne respectant pas l'exigence de capacité financière sur les exercices comptables couvrant tout ou partie de la période allant du 1er mars 2020 au 30 septembre 2020 de disposer d'un délai de douze mois au lieu de six, pour présenter un plan de redressement tel que prévu par les textes actuels.

Dans le cadre de leur mission d'appui au secteur, les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour rechercher avec les transporteurs des solutions adaptées aux difficultés qu'elles rencontrent.

Jean-Baptiste Djebbari et Jean-Baptiste Lemoyne confirment l'attention portée par le Gouvernement aux entreprises et aux salariés du transport routier de voyageurs. Ils sont indispensables à la mobilité de nos concitoyens, tant pour la mobilité du quotidien que pour les activités de loisir (tourisme, culture, sport, etc.) et contribuent à une approche environnementale du transport par son caractère collectif.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Service presse de Jean-Baptiste Djebbari
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, chargé des Transports
Tél : 01 40 81 77 57
Mél : secretariat.beyret@transports.gouv.fr

Service presse de Jean-Baptiste Lemoyne,
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.
Tél : 01 43 17 57 57
Mél : presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Désinscription ici